Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 6 Rabiaa I 1443
12 Octobre 2021

N° 92

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2268**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2270**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions..... **2275**
Homologation de résolutions **2275**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2276**
Avis aux créanciers..... **2278**
Convocations
Sociétés anonymes **2279**
Autres sociétés **2280**
Divers
Avis au public..... **2281**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Dépôt des états financiers

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

Renouvellement du mandat d'Administrateurs

Nomination du commissaire aux comptes

SOCIETE IMMOBILIERE ET COMMERCIALE «SIMCO»

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 dinars

Groupe SFBT

Siège social : 5 Route de l'Hôpital Militaire Bab Saadoun 1005 Tunis

Identifiant unique : 0487532 A

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 Juin 2021, enregistré à la recette des finances de Charguia le 7 septembre 2021 sous le n°21707250 - Quittance n°M86438, il a été décidé :

Le dépôt des états Financiers pour l'exercice 2020.

Le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants :

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique.

Et ce, pour une durée de trois ans se terminant avec l'exercice 2023.

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed Fayçal Kechrid en tant que Président Directeur Général pour un mandat de trois ans se terminant avec l'exercice 2023.

- La nomination du Cabinet Ali Lahmar en tant que commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans se terminant avec l'exercice 2023.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 24 septembre 2021 sous le n°20219410086.

2021R02492SANB2

Comptoir Méditerrano Tunisien

SA au capital de 1.250.000 Dinars

Identifiant unique : 0826379Z

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 juin 2021 enregistré le 29 juillet 2021 à la recette des finances à Sakiet Ezzit sous le numéro : 21801586, dossier déposé au registre national des entreprises sous le numéro : 202169425 en date du 6 Août 2021, il a été décidé de renouveler la nomination de Monsieur Mohamed Lajmi Président Directeur Général pour la durée de son mandat de membre au conseil d'administration avec les pouvoirs les plus étendus.

2021X01126SANB2

Comptoir Méditerrano Tunisien

SA au capital de 1.250.000 Dinars

Identifiant unique : 0826379Z

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 Juin 2021 enregistré à la date du 29 juillet 2021 à la recette des finances à Sakiet Ezzit sous le numéro : 21801585, dossier déposé au registre national des entreprises sous le numéro : 202169425 en date du 6 août 2021 :

- Nomination de Messieurs Mohamed Lajmi, Abdelaziz Zalila, Ali Ben Salah et Madame Leila Loulou membres au conseil d'administration pour les exercices 2021-2022-2023.

- Renouvellement du mandat de la société A.M.K. Audit commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023.

2021X01127SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

WATTNOW

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

En cours d'augmentation de capital

Au capital social de 5.590 dinars

Siège social : 15, Avenue de Carthage, Tunis

Matricule fiscal : 1571850/V/A/M/000

Montant de l'augmentation du capital social : 520 Dinars Tunisiens en numéraire avec une prime d'émission de 527.501 Dinars Tunisiens.

Objet social : La fabrication de boîtiers d'économie d'énergie et des solutions lot.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 août 2020, a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro AC011182021 en date du 13/9/2021.

Nombre d'actions à souscrire : 52 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

Prime d'émission : montant total de 527.501 Dinars Tunisiens,

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justifications de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation:

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque BNA, agence Tunis HILTON dans un compte Indisponible intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation de capital» sous les numéros suivants :

- RIB Compte TND : 03108005032104516952

- RIB compte USD : 03108005042100001068

Délai de souscription : l'ACE a supprimé le droit préférentiel de souscription.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion : la convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 216 et suivants du code des sociétés commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2021402450SANB2

«SOCIETE BREEZE DISTRIBUTION»

Société anonyme

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : 11, Avenue Chedly Zouiten - Mutuelle Ville - Tunisie

Identifiant Unique : 1687614X

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 28/5/2021 (enregistré à la recette des finances cité Mahrajène - 1082 Tunis le 28/5/2021 sous Qn°37513 En°21802874)

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de 11, Avenue Chedly Zouiten - Mutuelle Ville -Tunisie au 17, Rue Ahmed Alboukhari -1082 Tunis.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 30/9/2021 n°202196801.

2021402452SANB2

«SOCIETE ASTON TECHNOLOGIES»

Société anonyme

Capital social : 1.058.500 dinars

Siège social : Rue de la feuille d'Erable - Résidence le Palmier du Lac - Appartement n°A4-2 - Bloc A-4ème étage - Les Berges du Lac Lotissement les Pins (Lac II) - Tunis Nord

Identifiant Unique : 1565907G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 01/6/2021 (enregistré à la Recette des finances Le Lac - Tunis le 17/6/2021 sous Qn°M048256 En°21704366)

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de Résidence le Palmier du Lac - Appartement n°A4-2 - Bloc A-4ème étage - Les Berges du Lac Lotissement les Pins (LacII) - Tunis Nord au 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 30/9/2021 sous le n°202196793.

2021402453SANB2

Conception électronique et réalisation de prototypes de fabrication des cartes électroniques

Société "EMBEDDED SOLUTIONS and ADVANCED TECHNOLOGY"

E.S.AT

S.A au capital social de 674.000 DT

Siège social : El Ghazela Technopark Raoued 2088 Ariana

Identifiant unique : 1504421B

RC : N°B0361162017

N°SS : 592862-95

En vertu du PV de l'AGE du 28/01/2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés du 1er bureau de Tunis sous le numéro de la quittance «1220» enregistrement n°19500954, objet de dépôt de projet provisoire au registre national des entreprises le 15/9/2021

sous le numéro AC031202021, il a été décidé une augmentation de capital social de 100.000,000 DT par la création de 1000 actions de 100,000 DT chacune entièrement souscrites et intégralement libérées.

Le capital social de la société E.S.A.T est porté à la somme de 774.000,000 DT.

2021402454SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

ECOLE DE DEMAIN

Société à responsabilité limitée

SARL au capital de 18.000 DT

4 Rue Tahar El Haddad 2034 Ezzahra - Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 0844961K/N/M/000

Suivant procès-verbal en date du 31/8/2021 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra sous le n°21501647 Quittance n°M033186 en date du 7/9/2021 et dont une copie déposée au centre national du registre des entreprises en date du 4/10/2021 sous numéro 202197370, les associés ont décidé la fermeture de la société et la nomination de Mr Zied Rhouma liquidateur qui a désigné comme adresse de correspondance : Cité El Habib, Boite Postale 409, Ezzahra 2065, Ben Arous, Tunisie.

2021R02472SRLB2

SOCIETE SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 Rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2021 enregistré à Sfax le 22 septembre 2021 sous le n°21805062 quittance n°M005426, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/9/2021 sous le n°202193351, que Monsieur Mohamed Moncef Elloumi titulaire de la CIN n°00531283 a fait une donation de 12592 parts sociales qu'il possède dans le capital de la Société Sotes Immobilière à ses fils et filles dont 2752 à Sadak Elloumi et 3280 actions à Tarak Elloumi et 3280 actions à Dhouha Elloumi et 3280 actions à Souhir Elloumi.

2021X01131SRLB2

SOCIETE SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 Rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'acte SSP en date du 26 mai 2021 enregistré à Sfax le 7 Juin 2021 sous le n°21102088 quittance n°M052305, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 6/8/2021 sous le n°202169692, que Monsieur Mohamed Moncef Elloumi titulaire de la CIN n°00531283 a cédé 20 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'il possède dans le capital de la Société SOTES IMMOBILIERE à Souhir Elloumi titulaire de la cin n°08750925.

2021X01132SRLB2

SOCIETE SOTES IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 Rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'acte SSP en date du 25 mai 2021 enregistré à Sfax le 7 Juin 2021 sous le n°21102079 quittance n°M052116, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 6/8/2021 sous le n°202169692, que Monsieur Mohamed Moncef Elloumi titulaire de la CIN n°00531283 a cédé 20 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'il possède dans le capital de la Société SOTES IMMOBILIERE à Dhouha Elloumi titulaire de la cin n°08795533.

2021X01133SRLB2

SOCIETE SOTES IMMOBILIERE S.A.R.L

Au capital de : 2.640.000 dinars

Siège social : 42 Rue Ahmed Boudabbous 3000 Sfax

Identifiant unique : 0828095Y

Il appert de l'acte SSP en date du 24 Mai 2021 enregistré à Sfax le 7 Juin 2021 sous le n°21102082 quittance n°M052191, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 6/8/2021 sous le n°202169692, que Monsieur Sadok Elloumi titulaire de la CIN n°08406437 a cédé 20 parts en numéraires de la totalité des parts en numéraires qu'il possède dans le capital de la Société SOTES IMMOBILIERE à Monsieur Tarek Elloumi titulaire de la CIN n°08873569.

2021X01134SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à la recette des finances Rue Eljazira le 15/9/2021 sous le n°21202528/51998 monsieur Hédi Ben Houcine Edori a cédé le fonds de commerce sis au 31 rue Boumendil rez-de-chaussée à

Messieurs Yassine Ezayani et Abdelkader Guenichi avec un prix de trente mille dinars.

Toutes les oppositions seront déposées entre les mains du vendeur dans les délais légaux à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

2021T00940FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat enregistré le 28 septembre 2021 à la recette des finances Sidi Hessine sous le numéro 21202552 et quittance M057829 ; Mr Hamoudi Salah vend le fonds de commerce situé à 75 Avenue de l'environnement Sidi Hessine Tunis à Mr Manai Jalal.

Les oppositions doivent être faites chez le bureau d'avocat maître Rebai Samia situé à résidence Khezama Immeuble B, 1er étage, app.5, cité Boughatfa 2, Sidi Hessine - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

L'annonce est publiée au journal Quotidien le 7/10/2021.

2021R02469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente enregistré à la recette des finances de Kelibia le 23 juin 2021, n° d'enregistrement 21201369, n° de quittance M032399, Monsieur Wissem Al Majid M.F n°1463671, a vendu tout le fonds de commerce à Madame Wafa Ben Sliman titulaire de la CIN n°06461485 délivrée le 17/3/2020 sise à l'avenue des Martyrs Kelibia exploité pour la fabrication et vente de gelâtes.

Cet avis a été publié dans les journaux Al Shorouk et Le Quotidien.

2021R02474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Yasminette le 6/10/2021 quittance n° M040795, enregistrement 21202251 Mr Fathi Ben Maoua Ben Hassan Kamraoui a vendu à Mr Radhoen Ben Mabrouk Baloumi la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels exploité en tant vente tabac sis rue Ahmed Chaouki Nouvelle Madina.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 8/10/2021.

2021R02481FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié du 23/02/2021 rédigé par Maître Salam Sadaoui et Maitre Khaled Fkih enregistré au journal mensuel des notaires journal n°64 -58/19 Mme Zohra Bent Rchid Jabri donne à son mari Mr Noureddine Ben Mohamed Ben KHlifa HADEF le fonds de commerce sis cité Chaker Borj Touil avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café 1ère catégorie

Les oppositions sont acceptées entre les mains de donataire à l'adresse du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 8/10/2021.

2021R02482FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente avec signature conforme du 28/9/2021, et 29/9/2021 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 29/9/2021 sous le n°21204822, quittance n°MO27324, Madame Jamila Chaabene en son nom et au nom de sa mandatrice sa sœur Leyla Chaabene, ses frères Nafti Chaabene Abdelkarim Chaabene et madame Amani Chaabene en son nom et au nom de ses mandataires cohéritiers tous demeurant à Gafsa, ont vendu à Mr Néjib Ben Boubaker Ben Mohamed Bouonni demeurant à Redayef Gafsa leurs parts indivises du fonds de commerce destiné à la vente de prêt-à-porter exploité au local n°32 au marché municipal à la rue Ali Balhawan Gafsa.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat Maître Taieb Jarboui à son cabinet avenue Habib Bourguiba - Gafsa, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 01/10/2021.

2021R02483FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation rédigé le 3septembre 2021 par les deux notaires Idriss Mhirsi et son assesseur et inscrit à la page 161 et sous n°148 du registre du premier notaire. Monsieur Mohamed Amine Chebbi donne à Monsieur Seif Eddine Mahmoudi le fonds de commerce du local destiné pour le commerce d'alimentation générale situé au 50 rue Errabii Cité Elhabib Jebel Lahmer Tunis. Les oppositions éventuelles doivent être faites entre les mains du donataire dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette donation au jort. La publication a été publiée au journal Essabeh le 6 octobre 2021.

2021R02485FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 29/9/2021 signé le 29/9/2021 et enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo à Sousse le 01/10/2021 sous le n°21202779, reçu n°M042543, la Société «MIOPARAPHARMACIE», Société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises Identifiant unique n°1550493D, matricule fiscal n°001/E/N/1550493/D, représentée par son gérant Mr

Oussama Ghédira, titulaire d'une CIN n°06832975, a vendu à Mme Imen Bent Slah Laarif, demeurant à Cité Sahloul 3 à Sousse, titulaire d'une CIN n°09301481, le fonds de commerce de vente de produit de parapharmaceutique et médical en détail, exploité au local sis à Rue Docteur Moreau à Sousse, avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse Mme Imen Bent Slah Laarif à son domicile élu à Rue Abdelmajid Maarouf n°52 Cité Sahloul 3 à Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié aux journaux «Alchourouk» n°10987 du 5/10/2021 et «Le Quotidien» n°6306 du 5/10/2021.

2021S01071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/9/2021 enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 sous le n°21201799 quittance n°M046791 Monsieur Walid Ben Hédi Ben Ammar Dhib titulaire de la CIN n°08486710 a vendu à Monsieur Ali Ben Tijani Ben Salah Ayadi titulaire de la CIN n° 05590472 le fonds de commerce à usage de vente des vêtements en détail sis à l'immeuble de Moncef Ben Zineb à l'avenue Ibn Kaldoun n°28 Sousse nommé «MIMA MODE» avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues dans le délai légal chez Maître Takoua Fajjari avocate à la cour d'appel sis à 40 rue de la République Sousse 4000.

2021S01074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente enregistré à la recette de Msaken sous n°21202622 quittance M069152 Mr Kais Ben Amor C.I.N n°05534474 a vendu à Mr Radhouan Kourchen C.I.N n°08453751, à Mr Mohamed Kourchen C.I.N 05568734 et à Mr Kais Kourchen C.I.N 05579017 la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba Msaken consistant au commerce des vêtements par détails et la vente des vêtements prêts à porter.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux dans les mains du vendeur rue Omar Ibn Abdelaziz Messadine Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 22/9/2021.

2021S01075FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte signé et enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 7/10/2021, Quittance n° M073230, enregistrement n°21204792, M. Wael Ben Mohamed Dhaw, titulaire de la carte d'identité nationale n°09338936, délivrée le 20/8/2016, a vendu la totalité du fonds de commerce à savoir le magasin des ventes de tous produits sis à la route GP1 n°159- 4011 Hammam Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels à société PERFECT TRADING, Sté à responsabilité limitée, dont le siège social est situé dans la route GP1 n°159- 4011 Hammam Sousse.

Toute opposition devra être formulée auprès de l'acheteur sis chez maître Anouar Sakly Monastir, dans Un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 9/10/2021.

2021S01080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte signé et enregistré à la recette des finances Sahline le 6/10/2021, Quittance n°M024426, enregistrement n°21201338, M. Mahmoud Ben Al Mahdi Ben Ali Zekri, titulaire de la carte d'identité nationale n°05908466, délivrée le 12/9/2002, a vendu la totalité du fonds de commerce à savoir le magasin de vente des tous produits, au n°25 Approche de la Turquie Sahloul 1 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels à société MOURAFEK AFFAIRE MAISON, Sté à responsabilité illimitée d'un matricule fiscal 1724141V/N/M/000, dont le siège social est situé dans l'environnement Rue Sahline 5012.

Toute opposition devra être formulée auprès de l'acheteur sis chez maître Wajdi Zeyri à la route Victor Hugo Bâtiment Zarrouk Trocadéro Sousse 4000, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Dépassant ce délai, les oppositions ne seront plus recevables.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 9/10/2021.

2021S01081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté le 01-10-2021 enregistré à la commune Kasserine le 4-10-2021 n° M068672 , Il a été procédé à la vente de la part de Monsieur Mohamed Sadek Ben Ali Fakraoui domicilié cité Ezzouhour Kasserine, au profit de Haithem Ben Mohamed Sadek Fakraoui domicilié à cité Ezzouhour Kasserine de la totalité du fonds de commerce existant avenue Houcine Zarroug cité Ennour Kasserine destiné à la vente de vieux meubles de maison au détail avec tous ses facteurs physiques et moraux.

Les oppositions sont reçues au cabinet de Med Neji Gharsalli sis à Kasserine C.I.N 02650789 et le matricule fiscal Numéro 405890T/A/T/000 dans un délai ne dépasse pas les vingt jours (20 jours) à compter de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2021S01082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat de vente daté du 5/10/2021 enregistré à la recette des finances de Mareth Gabès le 5/10/2021 reçu n°033133, n° d'enregistrement 21200993 Mr Souheil Elazher a vendu à Mme Hela

Hashasi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments, corporels et incorporels de la pharmacie située à Kettana - Mareth à Gabès.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T au lieu du fonds de commerce situé à Kettana - Mareth à Gabès.

Cette annonce est publiée au journal "le Quotidien" du 7/10/2021.

2021X01130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à la municipalité Sakiet Ezzit Sfax le 29/9/2021 et enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 29/9/2021 sous quittance n°MO49111 enregistrement n°21202075 Sté LES s MEDICAL a vendu à Alya Ammar tout le fonds de commerce exploité au commerce, de matériel médical et scientifique situé à l'avenue Mongi Slim 3021 Sakiet Ezzit Sfax.

Les oppositions sont recevables à l'adresse du gérant de la société Saif Eddine Mallek situé route Gremda km 7 Markaz Sahnoun ruelle El Achech Sfax dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT considérant que cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 7/10/2021.

2021X01141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/9/2021 enregistré à la recette des finances à Sfax le 29/9/2021 sous le n°21203860 reçu n°M060181 Monsieur Issam Ben Moussa a cédé à Monsieur Houssemeddine Khcherem la moitié du fonds de commerce «Café Soukra» exploité dans le local sis à route Soukra klm 1 immeuble Touta à Sfax.

Les oppositions seront reçues dans le local cité dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Jort.

2021X01142FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié dressé par le notaire Agrebi Souad et son accesseur le 22/12/2020 enregistré à la recette des finances à Sfax le 24/12/2020 quittance n° M056610 Mme Ben Ameur Rachida n° cin 01244053 a donné à sa fille Dhieb Najla n° cin 08795744 la totalité d'un fonds de commerce sis à immeuble Intiléka 1 magasin n°63 au rez-de-chaussée destiné à son exploitation dans la vente de prêt à porter par détail tout contestant devra s'adresser à l'adresse du magasin susmentionné dans un délai de 20 jours passé ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Achorouk» en date du 7/10/2021.

2021X01143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte soussigné privé signé le 19 Août 2021 enregistré à la recette des finances le 19 août 2021, quittance n°M 047071 Mme Yamina Ben Gadour Hachmi titulaire de la carte CIN n°00634640 demeurant au 02 avenue de l'Indépendance DenDen Tunis a vendu le fonds de commerce à Mme Yasmina Jdidi sis au 15 rue Abou Elkassem Chebbi DenDen Manouba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Objet de fonds de commerce vente et location de robes de mariage, coiffure et esthétique, produits cosmétiques et autres objets.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de maître Amel Ali Moalla, avocat à la cour de cassation demeurant à Tunis 6 bis rue de Russie Tunis, et ce dans les vingt jours à compter de la date du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2021402437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing en date du 23/9/2021 enregistré à la recette des finances palais des finances de Sidi Hassine le 23/9/2021 Quittance n°M056992 sous le n° d'enregistrement 2120209.

Mr Nizar Fouraï domicilié au 128 Rue 4418 Ezzahrouni Tunis a vendu à Mr Kais Bouhouch domicilié au 07 Rue 4307 Ezzahrouni Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rue du Martyr Hmida Hammami n°01 Ezzahrouni Tunis.

Toute opposition, doit être faite entre les mains du vendeur à son adresse; 128 Rue 4418 Ezzahrouni Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de la présente insertion au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Al Chourouk le 5/10/2021.

2021402447FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 24/9/2021, enregistrée à la recette des finances La Marsa le 29/9/2021 reçu n°83178 et enregistrement n°21205453, Madame Raffai Aicha titulaire de la c.i.n n°00070161, a vendu à Madame Rezgui Fatma titulaire de la c.i.n n°00180269, tout le fonds de commerce sis à 22 rue le stade La Marsa Tunis et qui a comme activité «Fast Food».

Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue par l'acheteuse Madame Rezgui Fatma à l'adresse suivante : 73 rue 4104 Essomran Tunis et ce jusqu'à l'expiration du délai légal des oppositions.

Cette vente a été publiée au journal "Echourouk" du vendredi 7/10/2021.

2021402448FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 5/10/2021 enregistré à la recette des finances Mourouj le 5/10/2021 n° d'enregistrement 21203879 Quittance n°M025518, Madame Monjia Ben

Salah a cédé à Monsieur Elyes Zoghlami la totalité du fonds de commerce affecté à l'activité «Vente de prêt à porter» sis au Rue 20 Mars Mourouj 5. Cet avis est apparu aux journaux «Al Sahafa» et «La Presse» du 7/10/2021. Les oppositions seront formées entre les mains de l'acheteur à l'adresse susmentionnée dans un délai maximum de 20 jours qui suit la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2021402451FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/2/2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 26/2/2021 n°M011418 de quittance n° d'enregistrement 2100704 il appert que Mad Ibtisem Ben Haj Salem a vendu à Mr Jamel Yahyeoui la totalité du fonds de commerce consistant en impression et broderie sur tous les roulements sis dans le local sis à Borej Ghamez immeuble Ben Aamar n°4 rue Nadhour à Bizerte.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours entre les mains de l'acquéreur dans le local sis à Borej Ghamez immeuble Ben Aamar n°4 rue Nadhour à Bizerte à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il a été publié au journal le Quotidien le 31/3/2021.

2021402455FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 11-02-2020 enregistré à la recette des finances Menzah VI le 02-9-2021 sous le n°21205259 quittance n°M082484 Mme Saïda Sayadi ép Ben Neya demeurant à la résidence les jardins immeuble B app 8 A 1, Ariana supérieur, Ariana, a vendu à Mme Maryem Chakhchoukh ép Younsi demeurant au 05 rue Said Aboubakr, Menzah 5, Tunis, un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant en vente fast-food, produit pâtissier et glace exploité dans le local sis au n°173E situé au rez-de-chaussée de l'immeuble E residence Al-Ahram avenue de l'Afrique, el Menzah 5, Tunis, avec un prix de quarante mille dinars.

Les oppositions seront formulées auprès de Mr Salem Ben Neya demeurant au 2 rue le Poète qui ouvre sur avenue de la Mosquée Erraoudha, la Sokra Ariana et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Achourouk du 3/10/2021.

2021402456FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances Charguia en date du 19/9/2020 sous le n°19306008 le Centre Commercial Méditerranéen représenté par son gérant Mr Othmene Kabouti CIN n°00779266 a loué à Mme Amel Bent Mohamed Ben Hadj Mohamed CIN n°04785759 tous le fonds de commerce situé à la rue 8610 Z.I Charguia exploité comme dépôt de deux pour une durée de (10) ans renouvelable débutant du 01/9/2019 finissant au 31/8/2029.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 8/10/2021.

2021T00946FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Hammam-lif le 5/10/2021 quittance n°M042119 sous le n°21301857 Moncef Ben Omar Ben Salem Marzouk a loué la totalité du fonds de commerce en tant que gérance libre qui est en activité boulangerie sis 02 avenue Baghded cité Ibn Rachik Hammam-lif à la Sté Elkaabi Boulangerie son gérant Tarek Kaaabi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Quotidien le 7/10/2021.

2021R02475FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 25/5/2021, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 4/6/2021 sous n°21301649 Quittance n°M0025847. Les héritiers du feu Mohamed Samir Ben Béji Chayata représenté par Mme Hamida Héchmia Chayata titulaire de la CIN n°02815742 selon procuration signé le 21/4/2021, a loué à Mr Amor Ben Nabil Ben Ammar Abbes, titulaire de la CIN n°09303166, la totalité du fonds de commerce de l'hôtel touristique dénommé «Résidence Yesmine» (MF : 708540F) sis à l'Avenue Abdelhamid El Kadhi n°13 Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de 3 ans à partir du 01/01/2021 et finissant le 31/12/2023. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 8/10/2021.

2021S01072FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association féminine

Nom de l'association : Union Sportive SICCA

Son siège officiel : Sicca Sport Center à Al-Kef.

Objectifs : Educatifs et sportifs

Kafi Hajer : Présidente de l'association

Rahali Malek : Trésorier

Yahyaoui Nassredine : Secrétaire général.

Spécialités : foot féminin, Kickboxing, Natation.

2021R02246APSF1

Création d'un GDA

Dénomination : Groupement de développement agricole Errakhmet Sbeitla.

Objet : Encadrement et organisation des femmes rurales en activités agricoles.

Zone d'intervention : Commune Errakhmet de gouvernorat de Kasserine.

Siège social : Village Errakhmet

Décision de création : Récépissé de déclaration du GDA délivrée par Mr le délégué Sbeitla sous n°100 en date de 23/3/2021.

2021R02406APSF1

Constitution

Nom de l'Association : Club sportif de centre médical des douanes

Vocation : Développement du sport

Adresse : Rue 8805 n°9 cité El Khadra Tunis 1003

Comité : Ghodbane Mohamed Président

Ghazouani Ridha : Secrétaire général.

2021R02470APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : L'AVENIR SPORTIF JRISA

Siège social : Al Jerissa

Objectifs : Elever les jeunes et bien les encadrer

Membres :

Président : Ayman Al-Jabari

Secrétaire général : Maher Farhi

Trésorier : Mohsen Boughanmi

Spécialisation : Football Féminin.

2021R02480APSF1

Constitution d'un groupement agricole de développement Boussaid Al-Hadara

Nom : Groupement de développement Boussaid Al-Hadara

Local : Boussaid Al-Hadara

Le but : Fournir de l'eau potable

Le dépôt reçu d'un dossier relatif à la création d'un groupement à la date du 7/9/2015 sous le numéro 01/2015 remis par le gouvernorat de Sfax.

Commission :

- Chibani Jilani
- Mhadheb Hsouna
- Ajmi Abdessattar.

2021X01128APSF1

Homologation de résolutions

GAMMARTH GOLF ASSOCIATION GGA

Siège social : Résidence Golf Course, Gammarth 1057

IU : 1647513W

En vertu du procès-verbal du 10/9/2021 et enregistré à la recette des finances La Marsa le 17/9/2019 sous le n°21705142, quittance numéro 79035, il a été décidé l'approbation du rapport moral et financier de l'ancien bureau, l'approbation des délais de convocation et élection des nouveaux membres du bureau exécutif l'Association Golf de Gammarth GGA et ce comme suit :

Président : Mahmoud El May.

Vice-président : Mohamed Ali Farah.

Secrétaire générale : Raja Trabelsi.

Trésorier : Cherif Mohamed Ben Aly.

Membres :

- Mohamed Amine Kria.
- Mariem Fathallah.
- Jalel Eddine Ayari.
- Rachel Oser.
- Nesrine Zarouki.

2021T00938APSF2

Election de Membres du syndicat

Immeuble khairi A et khairi B

Suivant acte sous seing privé en date du 6 juin 2021 enregistré à la recette des finances Boumhel le 1 septembre 2021 quittance n°M041050 enregistrement n°21702291 il a été décidé ce qui suit :

1- Présidente : Soussi Thouraya

2- Trésorier : Kraba Amine

3- Représentants Immeuble Khairi A : Feiech Aoues et Bellakhoua Taher

4- Représentants Immeuble Khairi B : Mzeh Rabii et Ennasri Hédi.

2021R02478APSF2

Avis

Selon le procès-verbal daté le 30 juin 2021 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax daté le 1er octobre 2021 sous n°21802249 reçu n°M067858, le renouvellement de syndic de l'immeuble Horizon 3 sis route de Gremda km 4.5 Sfax et il a été nommé monsieur Nabil Hachicha président monsieur Anis Fourati trésorier et monsieur Youssef Frikha membre.

2021X01129APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme dont le siège est à l'avenue Mohamed V registre de commerce n°B176041996 représentée par Maître Imed Kahri, Avocat, 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Partie saisie : Abdhafidh Ben Brahim Gafsi gérant de société demeurant à Tozeur.

Avocat poursuivant : Maître Imed Kahri, avocat 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Titre exécutif :

1/ Hypothèque dans les limites de cent mille dinars total sans intérêt et inscrite à la direction de l'immobilier Gafsa le 26/8/2003.

2/ Une deuxième hypothèque à la limite de cent cinquante mille dinars et inscrite à la direction régionale de l'immatriculation de Gafsa le 26/8/2003.

3/ Une troisième Hypothèque à la limite de soixante cinq mille huit cent quatre vingt sept dinars et inscrite à la direction régionale de l'immobilier Gafsa le 9/9/2003.

4/ Hypothèque dans les limites de deux cent cinquante mille dinars total sans intérêt et inscrite à la direction de l'immobilier Gafsa le 29/5/2008.

5/ Hypothèque dans les limites de cent mille dinars total sans intérêt et inscrite à la direction de l'immobilier Gafsa le 16/10/2008.

6/ Hypothèque dans les limites de quatre cent mille dinars total sans intérêt et inscrite à la direction de l'immobilier Gafsa le 01/10/2014.

7/ Un avertissement signé par le maître Walid el Mensa daté le 19/7/2021 et inscrit à la direction de l'immobilier Gafsa le 8/9/2021.

Propriété saisie : toute la propriété objet du titre n°956 Tozeur nommée Dar Behi superficie 121 ares 89 c compose d'une seule parcelle à un aspect habitable.

Mise à prix : 187144,000 D suivant le rapport établié par monsieur Abdelhamid Chakmani et Lotfi Radadi sans tenir compte les frais supplémentaires qui seront détermines par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu lundi le 1/11/2021 à partir du 9 h matin à la salle de la saisi immobilière du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de la propriété : Tous les jours de la semaine ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations requises.

Pour les renseignements consulter le cahier des charges du greffe du tribunal de première instance bureau de l'avocat poursuivant.

2021T00937VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Senda Abdelkafi

Avocate de la cour de cassation

A la demande de La Société Centre Financier aux Entrepreneurs - Tunisie SA, Société Anonyme, immatriculée au RNE sous l'Identifiant Unique n°1383996/P, ayant son siège social à 33, Rue d'Italie, 1000, Tunis, Tunisie, Maître Senda Abdelkafi annonce la vente aux enchères publiques de la totalité de 466.66 parts en indivision dans l'immeuble dénommé «Awled ALSAHLI» objet du titre foncier n°20330 Manouba divisé en 103740 parts, sis à Jdaida Gouvernorat Manouba consistant en un terrain nu constructible à proximité de bâtiments résidentiels en bordure d'une route liant Ejdaida au Batan pourvu de toutes les commodités, revenant à Mr Rabii Hammami, titulaire de la carte d'identité nationale n°00279644, demeurant à Cité Najet, Jedaida, Manouba, Tunisie. La mise à prix après rabais de 40% est fixée à la somme de quarante neuf mille quarante neuf dinars cent trente-sept millimes (49.049d137) frais en sus. L'adjudication aura lieu, le mercredi 3 novembre 2021 à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Manouba. La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de Manouba ou au cabinet de l'Avocat poursuivant. Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2021T00942VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères

Le maître Huissier de justice Ali Belhsen à Gabès, annonce que tous les actifs commerciaux suivants seront vendus aux enchères publiques d'origine commerciales.

L'actif commercial propose à la vente est représenté dans un pharmacie de vente des médicaments située rue Habib Bourguiba Chenini Gabès, composé d'un hall, d'un bureau administratif et d'une salle d'infirmerie avec tous ses éléments matériels et moraux et surtout issus de la clientèle et de la réputation de l'entreprise, le droit à la location qui sera en usage définitif.

Acte exécutif : jugement commercial n°14711 daté du 17/12/2019 rendu par la cour d'Appel de Gabès.

Le créancier a visé : société pharmaceutiques company en la personne de son mandateur et inscrite au registre de commerce n°B196971998 où son siège social est situé sur la route Djerba Km 5 Zarzis Médenine.

Le débiteur : Rachid Ben Zid titulaire de CIN 04053047, est le propriétaire d'une pharmacie et habitant dans la rue Al Habib Bourguiba Chenini Gabès.

Les cours d'ouverture : le cours d'ouverture est estimé à cinq cent cinquante mille dinars (550.000.000).

La date de la vente : la date de la vente est le jeudi (21/10/2021) à dix heures du matin avec l'adresse de l'origine commerciale située rue Habib Bourguiba Chenini Gabès.

Conditions de participation : retrait du cahier des conditions mis à disposition de tous à compter de la date de cette parution auprès du bureau de son professeur : Ali Belhssen, huissier de justice de Gabès, pour un montant de 200d avant la vente, 3 jours avant la vente comme délai maximum et un compte de 10% du prix d'ouverture par chèque visé en fournissant son solde à titre de présence du propriétaire du cahier des charges en personne sur le lieu de vente à son heure et sa date accompagné de son identité après avoir participé au processus approbation de ce qui a été accordé dans le cahier des charges qui a été retiré conformément à la loi.

NB : L'annonce a été publiée au journal Quotidien Achourouk le 9/10/2021.

2021R02496VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Fredj Ben Ali Ben Yahia, titulaire de la C.I.N n°06755165 demeurant à Sakiet Sidi Youssef Sahline Monastir.

2- Monsieur, Sabri Ben Ali Ben Yahia, titulaire de la C.I.N n°06829960 demeurant à rue Hédi Chaker Sahline Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°22478 Monastir, situé à Sahline, d'une superficie de 987 m² (983 m² après retrié), consistant en un terrain clôturé, lot d'angle, route de Kairouan dont façade et ouvrant sur route secondaire comprenant sur le coté nord ouest, un édifie couvert en tôle de 130 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 10/11/2021 à partir de 9h.

Mise à prix :

Quatre cents quatre-vingt onze milles cinq cents dinars (491.500,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S01079VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Iram Khemakhem

Avocate près la cour de cassation

97 Av. Hédi Chaker 3000 Sfax

MF : 723536 Z/A/P/000

A la demande de : Walid Jid, étudiant, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°09016984 en date du 09/09/2020, demeurant au 18 Rue des orangers, Radés Ben Arous, ayant élu son domicile pour cette poursuite et pour toute autre procédure y afférente au cabinet de son Avocat Me Iram Khemakhem, situé au 97 Hédi Chaker 3000 Sfax.

Contre la partie saisie : Ayyed Aidi, ouvrier journalier, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°09219276 du 29/9/2009, demeurant au Palais de Hamam Charkia, Regueb Sidi Bouzid, à la diligence de : Me Iram Khemakhem, Avocate près la cour de cassation, ayant son cabinet au 97, Hédi Chaker 3000 Sfax.

Immeuble à vendre : Tout le bien immeuble sis à Route de Gremda, km 23.3 Sfax et d'après les indications fournies au Huissier Notaire et à une date antérieure à la saisie par Mr. Hassan Ben Al Mokhtar Ben Houssein Trabelsi, titulaire de Carte d'Identité Nationale n°65324871 en date du 18 juin 2001 : le bien est d'une superficie d'environ 11 700 m², ayant pour mesures : de l'Es l'Ouest : Du Sud : deux cent cinquante cinq mètres et quarante cinq cm (255,45m), du Nord : deux cent soixante mètres et soixante dix cm (260,70m) et du Sud-Nord : de l'Est quarante sept mètres et dix cm (47,10 m), de l'Ouest : quarante cinq mètres et trente deux cm (45,32 m).

Il est délimité selon les Indications de Mr. Hassan Ben Al-Mokhtar Ben Houssein Trabelsi : du Sud : Avant par Abdelhamid Ksentini et actuellement Jaraya, de l'Est : par Route de Gremda, du Nord : par Nouredhouda Daoud et Makki Hadrich et de l'Ouest : par Makki Hadrich.

Et selon le rapport de l'expert Med Moncef Laamouri daté du 12 août 2021, la dite propriété fait l'objet du Cadastre de la Zone d'Al Bookaa Al Bidha, Parcelle n°173, Secteur C, et ayant une superficie de 11626 m², mesurant du Sud (255,45 m), de l'Est vers la route goudronnée (47,04 m), du Nord (260,71 m) et de l'Ouest (45,32 m).

La mise à prix : a été fixée à cinquante huit mille dinars (58.000.000 dinars), auxquels s'ajoutent les frais, selon le rapport de l'expert Med Moncef Laamouri en date du 12 août 2021.

L'adjudication : Aura lieu à la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Sfax 2 le mercredi 3/11/2021 à 9h du matin et suivant.

La visite de l'immeuble : tous les jours pendant les horaires de bureaux sauf les jours fériés.

Observation : toute personne désirant se porter enchérisseur doit consigner le tiers de la mise à prix et par avocat.

Pour plus de renseignement, s'adresser au greffe du tribunal où est déposé le cahier de charges ou au Cabinet de l'avocate poursuivante.

2021X01135VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque de Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 2 Rue de Turquie Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Parties saisies :

1) Mohamed Ben Taher Mallek agriculteur, titulaire de CIN n°01276350, demeurant à 25 rue Ennour Sakiet Eddayer Sfax en sa qualité de débiteur et caution

2) Khalil Ben Taher Mallek agriculteur, titulaire de CIN n°05347325, demeurant à 25 rue Ennour Sakiet Eddayer Sfax en sa qualité de débiteur et caution

Propriétés à vendre :

La totalité de deux immeubles sis à route Mahdia km 6, zone Sakiet Eddayer Sfax sur la droite, représentant 2 appartements situés au 1er étage :

1. Le premier appartement situé au 1er étage à gauche des escaliers, d'une superficie de 99,12m² comprenant 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain et 3 balcons, son sol en carrelages ordinaires, son toit en dalles, ses murs peints en blanc, les portes et fenêtres en bois ordinaire, ses installations sont normales, équipés par les équipements sanitaires.

2. Le deuxième appartement situé en 1er étage à droite des escaliers, d'une superficie de 115,84 m², comprenant 3 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain et 2 balcons, son sol en carrelages ordinaires, son toit en dalles, ses murs peints en blanc, les portes et fenêtres en bois ordinaire, ses installations sont normales, équipés par les équipements sanitaires.

Mise à prix :

1) Pour la première propriété représentant le 1er appartement : fixée à quarante six mille deux cent dinars (46.200,000 D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

2) Pour la deuxième propriété représentant le 2ème appartement : fixée à cinquante cinq mille huit cent dinars (55.800,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis au plais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi huit novembre deux mille vingt et un 8/11/2021 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2021X01138VEPA1

Avis aux créanciers

Décision d'Ouverture de Répartition des Deniers

Suite à la décision d'ouverture de répartition n°42 enrôlée au Tribunal de Première Instance de Gabès, sur demande de Me Saâdia Ben Hafsia, pour le compte de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances «COMAR», en la personne de son représentant légal, M. le Juge chargé de la répartition des deniers, a ordonné l'ouverture des procédures de classement des créanciers en vue de répartir les deniers consignés provenant de la vente de l'automobile type «Mazda» portant le matricule 125 Tunis 8458, objet de la saisie de chez Abdallah Ben Amor Chetoui, en vertu d'un procès-verbal d'une vente aux enchères n°1419, établi par l'huissier de justice Me Abdessattar Cherif.

Par conséquent, chaque créancier qui entend participer à la répartition des deniers, doit à peine de forclusion produire au greffe du Tribunal ses titres de créance dans les trente jours

qui suivent la publication au Journal Officiel, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'art. 468 du Code de Procédure Civile et Commerciale.

2021T00941VEPA2

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt ZARYAT ABDERRAZAK

En vertu de l'ordonnance sur requête n°80282 émanant du tribunal de première instance de Nabeul le 7/9/2021, il a été décidé la nomination de Madame Sdiri Imen sis au 08 rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis 1 en qualité de liquidateur des biens successoraux du feu Zaryat Abderrazak pour procéder à leur inventaire à leur administration et à leur partage entre les héritiers, et la nomination de madame Jaleli Soraya en qualité juge-commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de la succession de présenter leurs dettes dans un délai de 15 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2021T00943VEPA2

Faillite

Sté RAJI CONFECTION s.a.r.l

Cité Riadh Sousse Rue du Scout

I.U : 0737851 F

N° CNSS : 287486 - 75

En vertu de la décision du tribunal de 1ère instance de Sousse le 4/10/2021 décidant la faillite de la société RAJI CONFECTION, date de cessation de paiement 9/10/2015 la nomination de Mr Makram Ben Abderrahmen en qualité de syndic de faillite sous contrôle du juge commissaire, Madame Ameni Zitouni.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 15 jours de la date de parution de cet avis au liquidateur à Rue Commandant Bejaoui Sousse Immeuble ELMEDINA B 19 - Tél : 73 203 045.

2021S01077VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE COMPAGNIE GENERALE DE PARTICIPATIONS

(En liquidation)

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 D

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Matricule fiscal : 539187 R/N/M/000

Registre de commerce : N°B1177522009

Messieurs les actionnaires de la Société Compagnie Générale de Participations (Société en Liquidation) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 01 novembre 2021 à 10 Heures au siège de la Société sis au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur

2. Renouvellement du mandat du liquidateur

3. Questions diverses.

2021T00944SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique du Nord Ouest

S.A au capital de 75.000d

1 Rue du 1er juin - Jendouba

MF : N°007456 L/A/M/000

Les actionnaires de la S.H.T.N.O. sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la Société le mercredi 17/11/2021 à 10h du matin au siège du Gouvernorat de Jendouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

6. Questions diverses.

2021T00945SANB3

LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES DORCAS

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire n°8

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5 700 000 DT

Siège social : Z.I Kondar 4020 Sousse - Tunisie

RNE : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°46 daté du 5 octobre 2021, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le mercredi 3 novembre 2021 à 10 heures dans les bureaux de la société sis à Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital

2- Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription;

3- Modification de l'article 6 des statuts de la société;

4- Nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration

5- Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2021R02473SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GREEN PARC DE LOISIR

Société anonyme

Au capital de 82.000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face STEG Kasserine - 1200

I.U : 1307150X

Messieurs les actionnaires de la Société GREEN PARC DE LOISIR sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 02 novembre 2021 à 10h au siège social de la SODEK-SICAR, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2016, 2017, 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016, 2017, 2018.

3. Approbation des rapports de gestion et des états financiers relatifs aux exercices 2016, 2017, 2018.

4. Quitus aux Administrateurs pour les exercices 2016, 2017, 2018.

5. Affectation des résultats des exercices 2016, 2017, 2018.

6. Nomination des administrateurs pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020, 2021.

2021R02477SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société de Développement Agricole (SDA)

"HENCHIR AYED"

Société anonyme

Au capital social de 630.000 dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1637475 C

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, société de développement agricole (SDA) "HENCHIR AYED" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 28 octobre 2021 à 10 heures au siège social, 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis - Belvédère, à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021 relatif à l'augmentation du capital social de la société,

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital;

3- Modification de l'article six (6) des statuts.

2021R02484SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE TRANSPORT KERKENNAH

"SONOTRAK"

Société anonyme

Au capital de 970.000 dinars

Siège social : 179, Avenue Mohamed Hédi Khefacha Gare Maritime 3000 Sfax

Identifiant unique : 0011252E

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Transport Kerkennah sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 19 novembre 2021 à 10h au siège de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire en dehors des délais légaux;

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020;

5. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2020;

6. Approbation des conventions figurants dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

7. Fixation des jetons de présence ;

8. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

9. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020 ;

10. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les années 2021-2022 et 2023 ;

11. Pouvoir pour l'accomplissement de formalités.

N.B.: Les projets de résolution, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2021X01140SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles

«Ennajeh» chieb Kalaa Kibira Sousse

M.F : 28391/B

N° CNSS : 104888-31

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de base des

services agricoles «Ennajeh» chieb-Kalaa Kebira Sousse informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020 sera tenue le samedi 20 novembre 2021 à 09h du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier du conseil d'administration de l'exercice 2020

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

3- Discussion et approbation des rapports de l'exercice 2020 et quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

5- Mise à jour de la liste des adhérents.

6- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents qui ont la faculté à partir du 15 novembre 2021 de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs a l'exercices 2020.

On peut envoyer la demande de candidature au conseil d'administration du le 6/11/2021 au 12/11/2021 à 17h du soir au président du conseil d'administration et doit payer 125 dinars garantie de gestion espèce ou par chèque. En cas de non tenue de l'assemblée générale pour défaut de quorum l'assemblée générale se tiendra le samedi 25 décembre 2021 au même lieu, ordre du jour, heure et mêmes horaires.

2021S01073SODB3

Avis

- La société coopérative de base pour les services agricoles, Wafaa Al Nafatiyah Al-Mahdia.

- Convocation de l'assemblée générale ordinaire pour la deuxième fois.

- Il a été décidé que l'assemblée générale ordinaire se tiendra pour la deuxième fois le vendredi 22 octobre 2021.

- Selon l'ordre du jour suivant.

- Lecture et approbation des rapports financiers et littéraires.

- Election des membres du conseil d'administration.

2021S01078SODB3

DIVERS

Avis au public

Clôture de liquidation

Maître Lazhar Guesmi liquidateur du patrimoine du feu Mohamed Ali Dridi annonce à la date du 5 octobre 2021 la clôture de la liquidation n°20415 émanant du tribunal de première instance d'Ariana le 23 décembre 2013.

2021R02479DIVD2

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que les requérants concernés» ont interjeté un appel devant le tribunal immobilier de Tunis, affaire de dégel n°4388 et ce, en date du 22/7/2021 (dépôt n°671/2021), tendant l'inscription d'une vente conclue entre la propriétaire initiale, la dame Zmorda Essoussi en sa qualité de venderesse d'une part, et les deux acheteurs, la dame Fattouma Chaabane et son époux Mohamed Ben Elhadj Mohamed Ben Elhadj Ali, et portant sur la propriété du titre foncier n°13686/105502 Sousse, d'une superficie de 13 230 m².

La dite vente a été conclue par acte notarié.

Les requérants ne disposant pas de la copie légale du contrat du vente pour cause de perte.

Toute personne s'estimant en droit à s'opposer à cette publication complémentaire relative à la demande de dégel sus-indiquée, doit introduire son opposition dans le délai légal et ce, auprès du greffe du tribunal immobilier de Tunis, à compter de la date de publication du présent avis exécutée en vertu de l'ordonnance n°98846 en date du 30/9/2021, émanant du tribunal de première instance de Sousse.

2021S01076DIVD2

Avis

Monsieur Abd Eltif Masmoudi annonce qu'il possède un terrain de 8562 mètres carrés situé à route de Mahdia Km 14 wed Iaachech Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 22 Mars 1988 enregistré à Sfax le 20 mai 1988 n°4466 rédigé par les deux notaires Ahmed Khlif et Sami Sallemi, il a perdu l'acte de possession et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sise à Sakiet Eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01136DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Mallek annonce qu'il possède un terrain de 462,57 mètres carrés situé à route de Mahdia Km 65 Sakiet Edayer Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 26 Février 2002 enregistré à Sfax le 4 Mars 2002 n°MO16573 rédigé par les

deux notaires Ahmed Bakar et Abdelaziz Bouatour, il a perdu l'acte de possession et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir size à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01137DIVD2

Avis

Mm Fatma Abes annonce qu'elle possède une boutique de 4.815 m² sis à la route Ben Gadour n°17 Sfax el Madina, son titre de propriété de cette boutique a disparu, elle veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de notaire : Maître Zoghlami Samira, dans un délai de 1 mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2021X01139DIVD2

Perte d'un contrat de partage

Mme Hela Bent Zineddine Bouassida titulaire de la CIN n°08758771 déclare en son nom et au nom des héritiers de leurs grand-mère décédée Essia Bent Taher Chaabouni la perte d'acte de propriété de cette dernière objet d'un contrat de partage notarié daté le 04 septembre 1966 enregistré le 29 juillet 1970 n°113 par les notaires Khlif Ahmed et Fourati Mohamed concernant un lot de terrain d'une superficie de 1475 m² sis à route Attia Km 9 Sfax et elle prétend avoir un 2ème acte original de propriété tenant place de l'originale perdu. Toute opposition devrait parvenir à l'huissier notaire maître Maamri Thameur Imm Borj Bloc B 4ème étage bureau n°2 Sfax dans le délai de 30 jours de la date de la publication. Toute opposition après ce délai serait irrecevable.

2021X01144DIVD2